

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Les livraisons et prestations que nous effectuons, y compris à l'avenir, sont exclusivement basées sur les conditions générales de vente et de livraison mentionnées ci-dessous. Toute différence par rapport à ce qui est indiqué n'est valable que si celle-ci a expressément fait l'objet d'un accord écrit. Les conditions commerciales du client qui sont opposées à nos conditions ne sont pas considérées comme ayant été acceptées, même lorsque celles-ci ont été mentionnées sur les commandes ou autres correspondances et que nous n'avons pas signifié expressément, au cas par cas, notre opposition.

1. RAPPORT CONTRACTUEL

Les informations disponibles sur les offres, les listes de prix, les catalogues, les annonces, les matériels publicitaires ainsi que les envois d'article permettant de se faire une idée sur le produit ou faire son choix sont sans engagement et non contractuels.

Un rapport contractuel n'est avéré qu'avec notre confirmation de commande écrite. Le fait de garder le silence n'est pas considéré comme un accord. Les éventuelles différences avérées existantes entre notre confirmation de commande et la commande reçue doivent faire l'objet d'une réclamation écrite immédiate. Il nous est également possible de confirmer oralement/par téléphone les commandes des clients fidèles après accord préalable écrit.

2. PRIX

Les prix en vigueur sont exclusivement ceux qui ont été indiqués dans notre confirmation de commande.

Les commandes passées/confirmées oralement ne sont valables que pour les prix catalogue en vigueur au jour de la commande.

Les escomptes sur les prix catalogue ne sont accordés qu'à la condition expresse d'un règlement complet et dans les délais de l'ensemble des factures.

Tous nos prix indiqués s'entendent avec la TVA légale en vigueur en sus.

3. LIVRAISON

Si aucune autre condition n'a été convenue, nos livraisons sont effectuées départ usine (ex-works). Le déchargement est toujours à la charge et aux risques de l'acheteur.

Nous sommes en droit de procéder à des livraisons partielles.

Nous nous efforçons de respecter autant que possible les délais de livraisons que nous indiquons. En outre, nous ne sommes pas en mesure de garantir nos délais de livraison, même en cas de confirmation de notre part. Des difficultés dans la livraison relatives à des événements qui ne nous sont pas imputables, y compris d'éventuels retards de livraison dus à nos livreurs, nous autorisent à rallonger la durée de livraison ou à annuler le contrat. Les prétentions à dédommagement à la suite d'une livraison différée ou non effectuée ne sont absolument pas recevables.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Si aucune condition de paiement n'a été convenue, le paiement est à effectuer dans les 7 jours, net et sans escompte. Nous ne sommes pas tenus d'accepter les traites ou les chèques, toutefois, en cas d'acceptation, les traites ou les chèques le sont uniquement à titre de paiement. Tous les frais relatifs à l'encaissement sont à la charge du client.

En cas de retard de paiement, nous exigeons le paiement d'intérêts de retard. Le montant des intérêts moratoires est calculé à partir du taux d'intérêts de base publié par la Nationalbank autrichienne, auquel sont ajoutés 8 %, le montant total de l'intérêt annuel ne devant toutefois pas être inférieur à 10 %. Par ailleurs, le client est tenu, en cas de retard de paiement, de nous rembourser les frais relatifs au recouvrement de la créance à concurrence des sommes prévues dans de tels cas par la loi régissant les honoraires des avocats.

Le client n'est pas autorisé à déduire ses propres créances de nos créances relatives à la vente. Au même titre, le client n'est pas autorisé à bloquer des paiements au motif de prétendus droits de garantie. Il n'est pas permis au client de subroger à des tiers des droits à notre encontre.

5. RESERVE DE PROPRIETE

Nos livraisons sont toujours effectuées sous la réserve expresse que la marchandise livrée demeure notre propriété tant que celle-ci n'a pas fait l'objet d'un règlement complet du montant demandé pour la vente.

Le client est tenu de garder la marchandise sous réserve avec tout le soin commercial nécessaire, à l'écart de toute autre marchandise et de l'assurer à ces frais avec une couverture suffisante contre tous les risques éventuels.

Le client est autorisé à transformer et/ou à vendre la marchandise sous réserve dans le cadre de ses activités commerciales ordinaires. La transformation est effectuée pour notre compte et n'entraîne aucune déchéance de notre propriété. Si la marchandise fournie est transformée ou combinée à des objets constituant la propriété de tiers, alors nous acquérons une co-propriété sur le nouvel objet au prorata des parts de chacun.

Le client nous cède dès à présent l'ensemble de ses créances vis-à-vis de tiers relatives à la revente des marchandises sous réserve ainsi qu'également tous les droits concernant la marchandise sous réserve en rapport avec des contrats d'assurance et ce jusqu'à la hauteur du montant du prix d'achat. Le client est tenu de conserver dans deux endroits distincts ses finances personnelles et les sommes perçues relatives à des droits cédés et à nous les transférer sans délai à l'échéance de notre créance. Nous acceptons cette subrogation et nous nous engageons en retour à ne pas recouvrer avant leur date d'échéance les créances relatives à la marchandise vendue.

En cas de retard de paiement, le client s'engage à nous faire connaître dès la première demande, l'acquéreur de la marchandise sous réserve ainsi que son assureur.

Il n'est pas permis au client de gager la marchandise sous réserve ou alors les droits qui nous ont été subrogés avant le règlement complet de notre créance relative à la marchandise vendue, d'en transférer la propriété ou de la céder à des tiers autrement que dans le cadre de ce qui est mentionné ici.

Le client est tenu de nous faire connaître sans délai par écrit toutes les mesures d'exécution forcée et autres constitutions en gage par des tiers sur la marchandise sous réserve qui portent préjudice à notre situation de droit. Le client est tenu de s'opposer immédiatement à de telles mesures en signalant que la marchandise jouit d'une réserve de propriété.

6. GARANTIE ET RESPONSABILITE

Les anomalies effectivement avérées doivent faire l'objet d'une réclamation immédiate par écrit après la réception de la commande aussitôt après avoir été découvertes, en décrivant précisément l'anomalie en question. Les réclamations qualitative et quantitative fondées seront traitées à l'amiable avec nos clients conformément aux usages commerciaux en vigueur. En revanche, les prétentions à dédommagement relatives au non-respect du contrat de livraison ne sont pas recevables.

Nous transformons les pièces issues de nos produits et que vous nous avez fournies selon vos directives. Nous vous demandons de tenir absolument compte de nos consignes indiquées dans les notices d'information techniques dans le cadre du montage, notamment pour les espacements fixes, les séparations flottantes ou les écarts de fixation etc. Nous n'assurons aucune garantie pour les erreurs survenues à la suite du non-respect de nos informations techniques et des usages généraux en vigueur dans l'artisanat.

Au moment de la transformation selon vos directives, nous ne procédons à aucun contrôle pour vérifier si vos directives sont bien en accord avec nos consignes de montage et/ou les diverses règles techniques à respecter. Des prétentions à dédommagement à notre encontre relatives à la transformation qui a été réalisée selon vos consignes ne sont pas recevables au même titre que les demandes de garantie ainsi que le droit de recours en annulation ou d'adaptation du contrat à la suite d'une erreur. Ceci est également valable pour les éventuelles conséquences négatives dues à une imprécision ou un manque de clarté dans les indications fournies.

Nous garantissons la qualité des produits au regard des valeurs et des normes de contrôles indiquées dans les programmes de livraison. L'adaptation à certaines applications n'est généralement pas confirmée. Nous n'assurons expressément aucune responsabilité au regard d'anomalies survenues lors de la transformation ou du traitement, au niveau de la fondation ou pendant le montage, ni même pour les dommages survenus à la suite d'une transformation incorrecte (pose) de la marchandise.

Concernant les produits étrangers, notre responsabilité se limite au cadre de la garantie donnée par le fabricant respectif lui-même.

En conséquence, toute responsabilité est exclue, y compris celle concernant un dédommagement, dès lors qu'elle n'est pas relative à un acte volontaire ou une négligence grave. Est notamment exclu le dédommagement dans le cadre des dommages consécutifs, des divers dommages indirects et des pertes ou des gains non réalisés à la suite d'une livraison incomplète, non effectuée ou retardée.

Pour chaque cas, notre responsabilité est limitée à la hauteur de la somme de la commande en question.

7. JURIDICTION, DROIT APPLICABLE, DIVERS

La juridiction compétente pour tous les litiges relatifs ou en rapport avec la relation commerciale est à Vienne exclusivement. Nous sommes les seuls autorisés à déposer des plaintes en toute liberté à l'encontre du client, notamment auprès de la juridiction générale du client.

C'est le droit autrichien qui est applicable. L'application du droit international est exclue.

La caducité de déterminations individuelles n'entrave en rien la validité des déterminations restantes des présentes conditions de vente et de livraison. Le fait de ne pas exercer un droit individuel ou des droits que nous possédons présentement ne doit pas entraîner la conclusion que nous renonçons à ces droits.

Le lieu de réalisation est à Vienne.